

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	15	15

DATE DE LA CONVOCATION
20/06/2023

DELIBERATION N°
8-3/26.06.2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-six juin à 17h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « L'ESPACE REUNION » à la C.C. Cœur du Var à LE LUC sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GUISIANO M. PORZIO	M. LAUMAILLER M. VALLOT	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. ROUX M. SIMON	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. PHILIBERT	

OBJET DE LA DELIBERATION :

<p style="text-align: center;">AVENANT N°3 AU MARCHÉ N° 2021-04 GESTION DES DECHETS DE L'ENSEMBLE DES SITES « LOT 3 : TRANSPORT DES CAISSONS ET VALORISATION DES INERTES »</p>

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical n° 01.03/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n°2021-04 – lot n°3 « Transport et valorisation des inertes » à la société PASINI SAS - 421 Av. du Baron Dominique Larrey - 83210 LA FARLEDE, pour une durée de 3 ans, renouvelable maximum 3 fois un an, soit potentiellement jusqu'au 31 décembre 2027,

VU la délibération du Comité Syndical n° 09/27.04.2022 du 27 avril 2022, portant autorisation de signature de l'avenant n° 1 du marché considéré, qui scinde et renomme un prix du BPU,

VU la délibération du Comité Syndical n° 7-3/26.06.2023 du 26 juin 2023 portant autorisation de signature de l'avenant n° 2 du marché considéré, qui modifie les conditions du marché pour circonstances imprévisibles,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 26 juin 2023, a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n° 3 considéré,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après avoir pris connaissance des pièces du dossier,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant, soit la mise en œuvre :

- de la possibilité de mise à disposition, sur l'ensemble des Espaces-TriS du SIVED NG, de caissons de 10m³, en plus de ceux de 15m³ et, 12m³ déjà prévus, destinés au stockage des inertes,
- de prix spécifiques à la gestion exceptionnelle des caissons de 15m³, 12m³ et de 10m³ les samedis matin.

PREND ACTE des lignes de prix ainsi modifiées ou créés au Bordereau des Prix Unitaires :

Réf	Désignation	Unité	Taux de TVA	Prix unitaire en € HT
Q3-1.1-a (*1)	Mise à disposition d'un caisson de 15m ³ , enlèvement et transport des inertes	tonne	5,50%	10,13 €
Q3-1.1-b (*2)	Mise à disposition d'un caisson de 12m ³ , enlèvement et transport des inertes	tonne	5,50%	12,66 €
Q3-1.1-c	Mise à disposition d'un caisson de 10m ³ , enlèvement et transport des inertes	tonne	5,50%	15,20 €
Q3-5.1	Déclenchement d'un enlèvement le samedi matin pour une rotation le samedi après-midi : mise à disposition d'un caisson de 15 m3, enlèvement et transport des inertes (prix spécifique)	tonne	5,50%	15,20 €
Q3-5.2	Déclenchement d'un enlèvement le samedi matin pour une rotation le samedi après-midi : mise à disposition d'un caisson de 12 m3, enlèvement et transport des inertes (prix spécifique)	tonne	5,50%	18,99 €
Q3-5.3	Déclenchement d'un enlèvement le samedi matin pour une rotation le samedi après-midi : mise à disposition d'un caisson de 10 m3, enlèvement et transport des inertes (prix spécifique)	tonne	5,50%	22,80 €

(*1) prix modifié par l'avenant n° 1 du marché et du lot considérés ;

(*2) prix créé par l'avenant n° 1 du marché et du lot considérés.

DIT que cet avenant au marché portera le numéro 3,

CONSTATE que le présent avenant entraîne une plus-value sur le marché, estimée à 3%, soit 4 645,20 € Hors Taxes, la TVA applicable en sus s'élevant à 5,50 %

CONSTATE que le Budget Primitif 2023 est suffisamment provisionné pour absorber la plus-value,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Éric AUDIBERT

SIVED N.G
 CS 70325
 83175 BRIGNOLES Cedex